



# PLAN NATIONAL DE FORMATION 2019

## La DGALN vous propose l'action de formation n°19-235

### PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

## Écoquartiers et montage Économique des opérations d'aménagement durable

**Pour les agents de l'État :** merci de vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire ». Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « EcoQuartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

**Pour les agents de l'État,** vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

**Pour les collectivités et partenaires publics et privés :** vous trouverez les informations sur la démarche EcoQuartier et le parcours de formation sur le site internet : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

Pour vous inscrire merci de remplir le bulletin d'inscription disponible à la fin de ce document.



### QUAND ?

**6-7-8 novembre 2019**

date limite d'inscription  
14 octobre 2019 (auprès du CVRH)

### OÙ ?

**CVRH de CLERMONT  
Délocalisée à EPA-SAINT-ÉTIENNE**

au 49 rue de la Montat  
42100 SAINT-ETIENNE

**Les CVRH(s) de NANCY, AIX, MACON et TOURS  
organisent des sessions en 2019**

### vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DGALN/DHUP/AD4  
chef de projet : François KELLERHALS

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Lucie LAMBERTRAYAR – Cheffe de projet formation

### vos contacts au CMVRH

Chef de projet : Franck DEYTIEUX  
Coordonnées : 04 73 14 72 07

[franck.deytieux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:franck.deytieux@developpement-durable.gouv.fr)

### les objectifs de la formation

- Comprendre le processus global d'élaboration d'un montage financier d'une opération d'aménagement,
- Connaître les stratégies et les outils à disposition pour maîtriser les coûts et les risques liés au foncier,
- Mettre à jour les connaissances sur les modalités de financement des équipements publics,
- Connaître les grands postes d'un bilan d'aménagement, distinguer le bilan d'aménagement et le bilan promoteur et comprendre comment les bilans s'articulent,
- Comprendre l'impact des choix de programmation et d'aménagement sur les différents bilans,
- Comprendre l'intérêt des études de programmation en phase amont du projet et leur impact sur les différents bilans afin de répondre aux besoins de tous (adéquation aux revenus des ménages, marché immobilier).

### le public concerné – les pré-requis

- Collectivités :
  - Élus,
  - Agents de services techniques de collectivités (urbanisme et aménagement, environnement),
  - Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs.
- Services de l'État :
  - DREAL (référénts EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référénts revitalisation des centres-bourgs, Transition Énergétique, Habitat, référénts EcoCité,...),
  - DDT (référénts EcoQuartier, référénts nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable, Environnement, Transition Énergétique, Habitat, référénts territoriaux,...).
- **Le nombre de participants est limité à 25 stagiaires**

## **CONTEXTE**

*Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.*

**L'enjeu principal de l'aménagement relève de la question de son financement** : on ne financera pas aujourd'hui la ville de demain comme l'on a pu financer la ville d'hier, tant les leviers de création de la valeur urbaine évoluent. L'intégration du développement durable, du changement climatique, du retour à une certaine territorialisation de l'économie ou encore des transitions numériques et démographiques impactent fortement les aménageurs dans la conduite de leur action et dans le financement d'opérations d'aménagement qui répondent aux besoins de tous.

Au-delà de la connaissance des acteurs de l'aménagement, il convient donc d'identifier les leviers mobilisables et les possibilités d'optimisation du montage économique d'une opération d'aménagement selon les spécificités du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Cette formation s'appuie sur la démarche écoquartier, qui dans son référentiel, rappelle qu'il s'agit notamment de « réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire » et d' « intégrer la dimension financière tout au long du projet ».

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

- 1 FAUVET Guillaume – CEREMA DTec TV
- 2 GÉRARD Yann – Bureau Adéquation, agence de Lyon
- 3 MENEZ Florence – Bureau Urbanics
- 4 Participation d'un EPF et/ou aménageur de la région Auvergne-Rhone-Alpes

### **Programme :**

La formation alterne séquences théoriques et interventions de professionnels. Elle se clôture par un exercice de mise en pratique sur un cas concret d'opération d'EcoQuartier avec un travail en sous-groupes sur ordinateur portable.

### **Premier jour :**

- Tour de table, présentation du déroulement et objectifs de la formation, contextualisation des enjeux ;
- Introduction aux enjeux de l'aménagement durable et de son financement ;
- Les acteurs de l'aménagement : leurs outils et leurs modes d'actions ;
- Les leviers d'actions des collectivités : planification, fiscalité, foncier, financement des équipements, programmation.

### **Deuxième jour :**

- Le témoignage d'acteurs locaux, retours d'expérience sur des projets concrets ;
- La programmation urbaine et immobilière.

### **Troisième jour :**

- La programmation urbaine et immobilière (suite) ;
- Etude de cas, mise en pratique ;
- Ouverture vers l'approche en coût global ;
- Débriefing, conclusion, évaluation de la formation.